

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical

Réunion du 03 octobre 2024

RAPPORT DU PRESIDENT

Vocation 2 - Un territoire qui participe à l'attractivité de la Lorraine / Objectif stratégique 2.2 –Participer à l'aménagement régional en valorisant et en préservant nos paysages et nos patrimoines / Objectif opérationnel 2.2.3 – Valoriser et préserver les paysages, les villages et les patrimoines / Objectif opérationnel 2.3.2 - Inscrire le territoire dans l'espace d'échanges et de circulation de la Grande Région.

Objet : Projet de coopération « Sous nos pieds » - INTERREG VI A Grande Région / Délégation de la maîtrise d'ouvrage au Parc naturel régional de Lorraine (PnrL) des travaux de valorisation du site des anciennes carrières d'Euville (55200)

Le site des Carrières d'Euville (55 200) est unique en Lorraine tant par la dimension de ses carrières que par son histoire qui est liée à la présence des calcaires à entroques formés lors de la période du Jurassique par l'accumulation des débris de crinoïdes qui peuplaient alors les fonds marins.

Ces calcaires à entroques sont d'une qualité exceptionnelle pour le bâtiment car non gélifs et très résistants. C'est pourquoi, à la fin du XIXème siècle, ils sont exploités dans une vingtaine de carrières du Pays de Commercy dont celles d'Euville et Lérouville où ont travaillé jusqu'à près de 1 500 personnes. La pierre est alors exportée dans toute l'Europe. A Paris, elle est employée dans la plupart des monuments édifiés depuis Napoléon III (Louvre, Grand et Petit Palais, Opéra, Gare de l'Est, pont Alexandre III...). Aujourd'hui, elle n'est plus exploitée qu'à Euville par la société Rocamat.

Le site est également classé Espace naturel sensible par le Département de la Meuse pour ses particularités géologiques. Il s'inscrit également dans le périmètre du site Natura 2000 de la vallée de la Meuse, secteur Sorcy Saint-Martin dont l'intérêt repose sur le complexe humide de la vallée de la Meuse dominé, sur les coteaux, par les milieux secs des pelouses calcaires à orchidées.

Afin de préserver et de valoriser le patrimoine exceptionnel du site, le Parc naturel régional de Lorraine s'est associé avec des partenaires Français, Luxembourgeois et Wallons pour mettre en place le projet « Sous nos pieds » dans le cadre du programme INTERREG VI.

Ce projet, qui va se dérouler de 2024 à 2027, déploie un éventail d'actions visant à renforcer la connaissance commune du patrimoine géologique, industriel et minier de la Grande Région et à assurer sa préservation et sa valorisation afin de le faire découvrir au plus grand nombre.

Parmi les actions prévues dans le projet, figure l'équipement et la valorisation du site des anciennes carrières d'Euville. Ce projet, porté par la commune d'Euville depuis de nombreuses années, a pour objectif de favoriser l'accueil d'un large public et de faire découvrir les richesses naturelles, géologiques et humaines liées à l'exploitation des carrières. Ce projet contribuera à renforcer l'offre touristique du territoire qui s'inscrira ainsi également à l'échelle de la Grande Région.

Les opérations à réaliser sont les suivantes :

- Conception et réalisation d'une scénographie dans la galerie n°8 : spectacle et animations numériques permettant la compréhension du site et de son histoire.
- Conception et réalisation d'une exposition permanente dans l'atelier de taille.

- Rénovation et mise en valeur de la forge et des scies à cadre.
- Equipement d'un parcours de visite.
- Equipements pour l'accueil du public : espace d'accueil, brasserie, boutique.
- Actions de communication et de promotion.

Les opérations démarreront le 1^{er} novembre 2024 au plus tôt et s'achèveront le 31 décembre 2027 au plus tard, échéance établie pour la fin du projet « Sous nos pieds ».

Le syndicat mixte du Parc naturel régional de Lorraine étant opérateur du projet « Sous nos pieds », il s'avère nécessaire que la commune d'Euville lui délègue la maîtrise d'ouvrage des projets d'équipement et de valorisation du site des anciennes carrières.

Conformément à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, une convention établissant les conditions de la délégation de la maîtrise d'ouvrage doit être élaborée.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

-DE DONNER UN ACCORD DE PRINCIPE pour que la commune d'Euville délègue la maîtrise d'ouvrage des projets d'équipement et de valorisation du site des anciennes carrières au syndicat mixte du Parc naturel régional de Lorraine,
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte à signer cette convention, à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Le Président
Jérôme END

